

**Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**

Photo © Bois des Alpes



n° **19**

**être info
printemps
été
2021**

**Union Régionale des Associations
des Communes Forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**

256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Association loi 1901
SIRET : 428 991 178 00032

Toute les actualités
départementales,
régionales,
nationales.

**Zoom spécial - Motion
Les communes forestières
font front aux annonces de
l'Etat sur l'avenir de la forêt
et de l'ONF !**

Sommaire p.3

Édito

Comme vous pouvez le constater, ces derniers mois ont été bien chargés ! Nous vous proposons une rétrospective printanière et estivale pour cette lettre info un peu spéciale compte-tenu de l'actualité nationale et de notre mobilisation pour défendre les intérêts des collectivités face aux annonces de l'Etat concernant l'Office National des Forêts (ONF) ! Encore une fois les Communes forestières se mobilisent. Face à la décision du gouvernement d'augmenter la contribution des

communes et collectivités forestières de France et de supprimer près de 500 emplois à l'ONF, **toutes les communes de France sont invitées à voter en conseil municipal**, une motion ferme de soutien que vous trouverez détaillée en page 4. Celle-ci sera à adresser au Premier ministre et au ministre de l'Agriculture. **Répondez à cet appel** lancé par la Fédération nationale des Communes forestières ! Le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14.000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'ONF à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

Nous refusons de payer toute nouvelle contribution, d'autant que celle demandée représente une augmentation des frais de garderie de plus de 40% ! Nous nous insurgeons contre cette politique de délitement du service public. D'ailleurs, cette mobilisation collective montre déjà son efficacité avec deux annonces du gouvernement : des assises de la forêt et du bois fin septembre et une enveloppe supplémentaire de 100 millions d'euros pour la filière dans le cadre du plan de relance. Notre unité nationale fait bouger les choses alors continuons de faire front, ensemble !

Alain Meunier
Président

Ça s'est passé cet été...

juin

17

AG
Association
Cofor 73

23

Formation
forêt-bois Thiers Dore et
Montagne

28

Présentation
Mode opératoire
à Herment & 29 à Manzat

29

2^{ème} réunion des élus référents
foncier forestier de l'UR AURA

29

Inauguration parcelle forêt
pédagogique St P-d'Entremont

30

Événement
de clôture METIS

juillet

01

Présentation
Mode
opératoire

01 - à Condat-en-Combrailles
05 - à Saint-Eloy-les-Mines
06 - à Pontaumur
07 - à Thiers
08 - à Saint-Gervais-d'Auvergne

02

Journée
gouvernance
ONF COFOR

03

AG
Association
Cofor 63

06

Schéma
régional
bois
énergie

06

CA
Association
Cofor 01

09

Présentation
convention
Sylv'Acctes

29

Formation
Cofor01,
Brenod

29

AG
Association
Cofor 26

août

Agenda

Septembre

01- Comité des ventes

03- Réunion tripartite ONF Scieurs Cofor

07- Sommet mondial de la biodiversité

16- Formation bois construction, Valence Romans Agglo

17- Rencontre avec le Préfet de Région

Conférence animée bois énergie, Annecy

21- Réunion d'équipe UR-AD Cofor Aura

23 -

Formation- Élu.es, saisissez-vous des enjeux
autour de la forêt et du bois»
Grenoble, Cofor38

Réunion de préparation des Assises
Départementales de la Filière Forêt Bois, Bourg
en Bresse, Cofor01

24 -

Comité Régionale pour la Stratégie des Aires
Protégées

25 -

AG Association Cofor38

28 -

Ventes Publiques d'Automne, Nantua

29 -

COFIL stratégie locale commune de préservation
du massif de la faune sauvage dans le massif de
Champfromier/Chalam

30 -

Visite chantier ONF à saint michel sur Savasse, Cofor26

AG Association Cofor74

Octobre

01

Journée technique ONF-FNE à Vodable-Montagne
CA CoforAURA

02 - 03

Conférence animée bois énergie- Ballaison

Fête du bois et de la forêt- Stand Cofor74

04 -

AG Association Cofor01

05 -

Séminaire Régional pour la Stratégie Régionale des
Services Socio-Environnementaux rendus par la forêt

Visite collège de Saint Donat sur l'herbasse- BDA

07 -

Séminaire technique Renfort

11 -

Inauguration forêt pédagogique Laveissière Cofor15

12 -

Réunion d'équipe

19 -

Stand cofor 26 au salon des maires 07/26

20 -

Assemblée générale de la FNCOFOR

Formation élus de Thiers Dore et Montagne Cofor63

21 -

Assises Départementales de la Filière Forêt Bois
dans l'Ain, Nantua

22 -

Carrefour des collectivités territoriales- Zénith
d'Auvergne- Cofor63

Sommaire

Zoom | Motion ferme d'opposition
Les communes forestières p.4
font front aux annonces de
l'Etat sur l'avenir de la forêt et
de l'ONF !



ACTUALITÉS RÉGIONALES

Stratégie commerciale | Crise sur le bois p.5

Bois énergie | Conférences animées p.10

Bois énergie | APP «Aides à la logistiques»..... p.11

Bois construction | Lancement du réseau des élus référents p.11

Montagne | Intervention officielle au Sommet mondial de la biodiversité p.13

Montagne | Rétrospective et bilan du projet européen REDIAFOR : multifonctionnalité et conflits en forêt p.12

Public/privé | Clôture du projet METIS p.14

Pédagogie | Inauguration de la première parcelle de forêt pédagogique en AURA p.15

Formation des collectivités | La certification qualité... p.16

ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES p.18-1



01 Équilibre forêt-gibier dans l'Ain



74 Mise en place d'un réseau de places de stockage
Accompagnement gratuit pour la réalisation de vos états des lieux avant les chantiers forestiers
Le CSMB Soutient la réhabilitation des espaces forestiers sinistrés : Aide pour la préparation des sols suite à sinistre.



73 Mise en place d'un mode opératoire pour les états des lieux de voirie en Belledonne



38 Mise en place d'un mode opératoire pour les états des lieux de voirie en Belledonne



26 Présentation du nouveau chargé de missions
Bilan des ventes de bois printemps



07 Vente ONF de printemps 2021



43 Élection de Michel Clemensat à la présidence de l'association des communes forestières du Massif Central



15 Rencontre avec le Sénateur Stéphane Sautarel
AG 2021 – bilan annuel et débats sur les arbitrages de l'état sur le prochain cop



63 Enjeux forestiers sur Clermont Auvergne Métropole

Embellie sur les ventes de bois 2021
Formations modes opératoires voirie forestière

Abonnez-vous !



Restons connectés,
communiquons ensemble sur Twitter.



Nous trouver

@CoforAURA, @Cofor07, @fncofor
#communesforestieres

Zoom

Les communes forestières font front aux annonces de l'Etat sur l'avenir de la forêt et de l'ONF !

Motion ferme d'opposition des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

CONSIDÉRANT :

- > Les arbitrages conclus pour le Contrat Etat- ONF 2021-2025 par les ministères de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, qui ont été présentés, le 10 juin 21 à Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières, et prévoyant : la réduction des effectifs ONF à hauteur de 95 ETP par an sur la période 2021 à 2025 soit la suppression de 475 ETP et une contribution additionnelle des communes à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025 ;
- > Nos communes qui rencontrent de plus en plus de difficultés de fonctionnement
- > Les communes forestières AURA qui ont pris des décisions de réorientation de leur stratégie commerciale sur la période 2019-2020
- > Les communes d'AURA qui jouent le jeu de l'intérêt général en suivant ces décisions mais qui en payent le prix dans la conjoncture de crise sur le bois
- > L'hétérogénéité de la ressource forestière en AURA (essences, diamètres, difficultés d'exploitation) et les forêts communales d'AURA situées majoritairement en montagne ou sur des secteurs de pentes
- > La non-attractivité d'une partie de cette ressource bois de mauvaise qualité ou économiquement non rentable à exploiter qui croît d'année en année et qui d'un point de vue de l'intérêt général, de l'urgence sanitaire des forêts, de la gestion des risques, doit continuer à être gérée durablement dans ces massifs défavorisés (entretien /régénération/ résilience des peuplements),
- > La gestion multifonctionnelle et durable des forêts publiques au travers du Régime forestier, qui contribue très fortement à leurs services écosystémiques en adaptant la sylviculture, aux handicaps montagnes, aux crises sanitaires et aléas climatiques d'ampleur.

Photos : Les administrateurs de l'Union Régionale ont répondu présents et se sont mobilisés pour défendre les intérêts des collectivités face aux annonces de l'Etat concernant l'ONF au CA de la Fncofor à Clermont-Ferrand les 24 et 25 juin 2021.

CONSIDÉRANT :

- > Les rapports successifs sur la forêt et le bois par Anne-Laure CATTELOT, Députée du Nord en juillet 2020, par la Cour des comptes en avril 2020, par Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice de Côte-d'Or en juin 2019,
- > Le rapport de la mission interministérielle de conseil n°18134 sur l'évaluation du contrat d'objectifs et de performance de l'ONF en juillet 2019,
- > Le Manifeste des Communes forestières « Refonder la gestion durable de la forêt française » en juin 2019.





LES ÉLUS DES COMMUNES FORESTIÈRES AURA

S'OPPOSENT :

- > À toute réduction du service public forestier auprès des communes en application du Régime forestier,
- > Au principe de payer plus de contribution au financement de l'ONF pour moins de services sur le terrain et une non-considération par l'Etat des demandes des communes forestières d'évolution de ce service public, consignées dans le « Manifeste des Communes forestières » et reprises dans les derniers rapports parlementaires,
- > Toute baisse des effectifs de terrain de l'ONF conduisant à une réduction des services de l'ONF auprès des communes.

DEMANDENT QUE L'ÉTAT :

- > Redéfinisse enfin l'ambition politique qu'il se donne pour la mise en œuvre de sa politique nationale forestière comme il l'a fait pour la politique de l'eau et de la biodiversité
- > Assume financièrement son rôle de garant de l'intérêt général des forêts ;
- > Mette en place, avec les moyens afférents, et en s'appuyant sur les élus, un véritable service public qui serve à toutes les filières, qui serve pour la population et qui bénéficie au climat.
- > Prenne en compte les propositions et attentes des Communes forestières formulées dans le manifeste,
- > Accompagne rapidement la mise en place d'un prêt à taux zéro (fonds d'amorçage) qui couvre les frais de mobilisation de la ressource entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes pour les communes s'engageant dans les contrats d'approvisionnement avec les entreprises afin de dégager l'avance de trésorerie faite actuellement par l'ONF aux communes (VEG) ;
- > Tienne compte des demandes portées en Région AURA d'adaptation des critères, simplification et aboutissement des procédures pour une efficacité sur le terrain et au niveau administratif des aides de l'Etat et de l'Europe. (exemple actuel du plan de relance sur la reconstitution des peuplements).

TÉLÉCHARGEZ ICI LA MOTION ET LE MODÈLE DE DÉLIBÉRATION :

http://www.fncofor.fr/continuons-mobilisation-contre-cop-onf-4_3259.php

Actualités régionales



Stratégie commerciale | Crise sur le bois : détails de la stratégie des Communes forestières et de l'ONF en AURA

- 1/ Crise covid déstructurant le marché et impact du marché mondial,
- 2/ Crise scolyte de l'épicéa
- 3/ Effets du changement climatique et la sécheresse atteignant les sapins, les feuillus également !

Dans notre région Auvergne-Rhône-Alpes, les ventes de bois des forêts publiques ont d'abord dégringolé avec moins 50% en 2020.

En 2021, le regain d'intérêt pour la ressource bois est effectif mais contextuel et sans garanties d'installation dans la durée. Dans cette situation de grande fluctuation du marché du bois due à cette triple crise sanitaire, le bois de nos forêts doit continuer à être mobilisé dans le cadre d'une gestion durable au profit de nos entreprises implantées dans les territoires.

Comment les Communes forestières et l'ONF en Auvergne-Rhône-Alpes agissent en ce sens ? Il en va de l'état sanitaire de notre forêt, de sa capacité à être régénérée pour fournir du bois de qualité à nos entreprises pour l'avenir directement lié aussi aux recettes des communes. Focus sur la stratégie commerciale définie en 2020 et les projets pilotes où la solidarité entre les communes porte ses premiers fruits !

Des communes qui jouent le jeu de l'intérêt général mais qui en ont payé le prix dans la conjoncture de crise sur le bois en 2019/2020 :

La tempête de juillet 2019, la crise des scolytes et le déperissement des sapins, au-delà de bousculer en profondeur la sylviculture est responsable de l'afflux massif de bois sur le marché. Dès 2019 et afin de permettre l'évacuation des produits sanitaires et sylvicoles, la priorité a été donnée à la commercialisation des coupes déperissantes. Pour enrayer la hausse des invendus, l'offre de résineux verts au catalogue des ventes publiques a été réduite. Bien qu'induisant des baisses de revenus conséquentes pour les communes forestières, ceci a été possible grâce à la solidarité des propriétaires publics de forêts. Les objectifs de cette stratégie étaient partagés par les élus : Priorité à la santé des forêts plutôt qu'aux recettes à tout prix ! Au final une perte directe de recettes de plus de 3 M€ entre 2019 et 2020 est constaté pour les communes AURA.

Malgré tout, les communes restent en tête des investissements en forêt :

- 1^{ères} mobilisatrices des fonds SYLV'ACCTES : 600 ha en 2020 pour 500 k€ de travaux sylvicoles (avec 40% d'aide sylv'acctes). Les communes ont investi par ailleurs 600 k€ de travaux sylvicoles sur 500 ha avec l'aide de la Région (à 30%).
- 1^{ère} investisseuses dans les dessertes sur le PO Feader 2014/2020 avec une forte proportion de projets public/privé.
- Mobilisées pour la reconstitution des peuplements en faisant appel à l'AMI Plan de Relance
- En moyenne, entre 35 et 80% (selon les départements) de leurs recettes de bois réinvesties dans des travaux forestiers.

En parallèle des ventes de bois sur Pied, les coupes vendues en contrats d'approvisionnement en Bois Façonné ont fait l'objet d'une attention particulière pour gagner en attractivité. En proposant un lissage des livraisons aux scieries sur l'année, de nouveaux tests de cubage, du démarchage de clients extra-territoriaux et des dépôts de demande d'aides au transport : les services commerciaux de l'ONF ont redoublé d'activité pour faire face à l'urgence de la crise. Dans ce même état d'esprit Il a été demandé aux propriétaires de proposer des coupes de meilleur qualité pour rehausser ce mode de vente jusqu'à présent peu plébiscité sur la partie Rhône-Alpes.

Pour résumer - pour le bois façonné :

- Orientation de coupes de qualité (aux prix correspondants) vers les contrats qui permettent d'écouler aussi des coupes standard, de façon à constituer un mix produit plus attractif
- Evolution des contrats vers plus de services : lissage des livraisons, approvisionnement hivernal, plateformes de stockage, tests de classement usine...

Ainsi 2020 et le premier semestre 2021 ont été marqués par des volumes de bois mis en vente en Bois sur pied particulièrement bas. Mais grâce à cela, les prix unitaires des sapins, épicéas, au plus bas depuis 6 ans, se sont progressivement stabilisés ainsi que les invendus... Et les volumes négociés en contrats ont augmenté de manière significative. Le contrat d'approvisionnement en bois façonné : un outil qui répond aux attentes des scieurs et qu'il faut renforcer dans la durée pour la forêt publique :

Le mode dominant de vente en forêt publique, qui était la vente BSP (bois sur pied), est devenu très défavorable aux coupes « standard » des forêts de montagne notamment, sous l'effet des mécanismes décrits ci-dessus. La présence de très gros bois, ou les difficultés d'exploitation, se répercutent négativement sur l'attractivité des coupes. Les contrats d'approvisionnement, qui permettent de trier les produits et d'offrir des services tels que la livraison hivernale, redonnent leur chance à ces coupes qui sont délaissées en bois sur pied.

L'outil du contrat d'approvisionnement, qui permet de mieux répondre aux attentes des scieurs en produits/prix/services, constitue un levier pour contrer le risque de marginalisation économique complète d'une partie importante des forêts publiques d'AURA. Ceci est encore plus vrai en période de crise car le contrat permet une adaptation rapide de la ressource mise à disposition des clients, et de l'ajustement des prix pour évacuer en priorité les bois atteints par la crise.

Pour fluidifier l'approvisionnement en bois entre la forêt publique et les transformateurs, il est nécessaire de prendre en compte les attentes de ces derniers dans un contexte de crise sanitaire et de changement climatique (scolytes, dépérissements liés à la sécheresse, tempêtes...). L'enjeu est de maintenir et retrouver des parts de marché pour que la forêt publique d'AURA continue à être gérée durablement, de façon dynamique pour être résiliente face aux phénomènes climatiques et sanitaires tout en jouant son rôle d'approvisionnement de la filière. L'enjeu 2021 porte sur la progression du volume de bois vendu façonné, en contrat, dans cette période où la vente de bois sur pied trouve un nouveau souffle contextuel mais instable.



Les élus doivent rester solidaires de cette dynamique de diversification des modes de commercialisation incluant l'objectif de monter en volume sur les contrats d'approvisionnements,

Les communes ont été pilotes pour innover et s'impliquer dans des dispositifs territorialisés :

- Le Groupement de commande au service des Communes du 73 pour l'exploitation forestière des coupes Bois Façonné : Il améliore la qualité du service d'approvisionnement des scieries en facilitant les livraisons hivernales, et une lisibilité pluriannuelle aux ETF mobilisés pour les un enjeu majeur pour les territoires alpins. (<http://www.communesforestieres-aura.org/savoie.php?NoIDA=905>)
- La mise en service d'une plateforme de stockage bois d'œuvre sur Arlysère en Savoie pour régulariser et lisser les cadencements d'approvisionnements en période hivernale.
- L'abonnement pluriannuel aux contrats d'approvisionnement dans l'Ain : s'inscrit dans le travail de fiabilisation des ventes en contrat d'approvisionnement. En s'engageant sur plusieurs années à vendre ses bois en contrat, la commune se voit garantie un suivi administratif et commercial plus étroit de la part de son gestionnaire. Le dispositif pour les propriétaires sécurise un débouché commercial et permet d'éviter les aléas de la vente aux enchères. Il permet aux scieurs de sécuriser un socle de coupes attractives en terme de produits et de proximité. Pour l'ONF, ces contrats sécurisent le travail commercial en assurant un portefeuille de coupes lors de ses négociations. Avec les contrats, la difficulté de l'exercice budgétaire réside dans le différentiel entre le budget prévisionnel présenté en amont de la coupe et le bilan de la vente arrivant après la vente, parfois plus d'un an après le choix du mode de vente. En effet, la réalité de l'exploitation forestière implique une évolution des produits de la coupe, en volume et en qualité, constatée au fur et à mesure de l'avancée des travaux. En effet, ce qu'on observe ce n'est pas une variation des prix mais bien une évolution des produits récoltés, et ce surtout en temps de crise sanitaire... Le dispositif pilote d'abonnement aux contrats d'approvisionnement en formalisant des bilans intermédiaires et un suivi rapproché entre l' élu et le gestionnaire permet de remédier à cette difficulté tout en offrant un service aux acquéreurs très appréciés. Co-construit en janvier 2021, aujourd'hui ce sont déjà trois scieurs et six communes qui se sont engagés
- Le Fonds d'Amorçage en Savoie, pour rappel, couvre les charges d'exploitation en avançant la trésorerie nécessaire à la collectivité ayant vendu en Bois Façonné sur les 9 mois que durent en moyenne le règlement des factures. Le F.A participe de l'amélioration des services . Discussion en cours avec la Région pour portage institutionnel et financier. (<http://www.communesforestieres-aura.org/savoie.php?NoIDA=833>)

Ces innovations et dispositifs territorialisés sont en phase teste sur 2021. Nous saluons la mobilisation des communes qui se sont associées à ces actions. La solidarité entre les communes instaurée doit perdurer et s'élargir au-delà de 2021 pour en tirer les enseignements à moyen terme. L'objectif est d'étendre ces expérimentations aux autres départements de la région sur 2022. Les communes forestières sont à vos côté pour vous apporter les explications sur l'ensemble de cette nouvelle stratégie de commercialisation pour la forêt publique d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Tour d'horizon des principaux modes de vente des bois issus des forêts publiques en Région :

La vente des bois des forêts publiques qui relèvent du régime forestier est encadrée par le Code Forestier qui en fixe les conditions législatives et réglementaires. Les modalités d'accès et de déroulement des ventes de bois sont fixées par les règlements de vente. Le texte commun est complété par des réglementations spécifiques aux directions territoriales locales. Les dispositions communes à tous les contrats de vente de bois issus de forêts publiques sont fixées par les cahiers des clauses générales de vente de bois. Il en existe un par mode de vente : en bloc et sur pied, sur pied à la mesure, en bloc en façonné, façonné à la mesure.

Consultable à l'adresse : <https://www.onf.fr/produits-services/acheter-du-bois/les-essentiels/+/?f::ventes-de-bois-et-achat-de-services-dexploitation-forestiere-ce-que-dit-la-loi.html>

Il existe deux procédures de ventes différentes :

1. La vente de gré à gré par soumission (anciennement vente publique par adjudication)

La vente de gré à gré par soumission consiste à organiser une vente (en physique ou dématérialisée) à laquelle plusieurs acheteurs assistent. En amont, l'ONF édite un catalogue de vente qui recense tous les lots de bois avec leurs caractéristiques et leurs localisations. Pendant la vente, les lots sont présentés successivement. A chaque lot, les acheteurs qui souhaitent l'acquérir font une offre sous scellé (via un boîtier ou en ligne pour la dématérialisation). L'acheteur ayant présenté l'offre la plus élevée est désigné comme l'acheteur du lot. Si le lot ne reçoit pas d'offres de prix ou si l'offre de prix est en-dessous du prix de retrait fixé par le propriétaire (prix plafond en dessous duquel le propriétaire ne désire pas vendre ses bois), le lot n'est pas vendu et est retiré de la vente. Toutes les ventes de gré à gré par soumission sont réservées à des acheteurs professionnels. Les offres sont communiquées périodiquement sur le site internet de l'ONF.

Depuis 2019, l'ONF organise des ventes de bois dématérialisées afin de toucher un panel plus large d'acteurs et de limiter les déplacements. Dans un premier temps, les ventes étaient ouvertes également en présentiel. Suite à la crise de la COVID-19, l'ensemble des ventes est aujourd'hui complètement dématérialisée. Les propriétaires peuvent assister à la vente en ligne et l'ONF leur transmet à sa suite un compte-rendu des parcelles de la commune qui ont été vendus ainsi que le prix de vente

2. La vente de gré à gré par négociation

- En contrat d'approvisionnement

C'est un engagement entre un fournisseur de bois et un transformateur local : il prévoit la mise à disposition des bois achetés, en plusieurs fois à des dates fixes et à des prix convenus lors de la signature du contrat.

A l'inverse des ventes à exécution ou à livraison immédiate, dans le cadre des contrats d'approvisionnement, ce sont les acheteurs qui se rapprochent de l'ONF avec un cahier des charges du contrat en question. L'ONF négocie alors le contrat et en fonction des produits demandés le soumet au propriétaire dont les coupes prévues dans l'aménagement forestier correspondent. Le propriétaire peut signifier son refus par avis motivé.

En signant le contrat d'approvisionnement, l'acheteur et le vendeur s'engagent sur un certain nombre de points : La durée du contrat | Le cahier des charges des produits | L'échéancier | Le volume de bois | Le prix

- À livraison immédiate : offres examinées « au fil de l'eau »

L'ONF publie les lots disponibles en vente de gré à gré sur son site internet. Les acheteurs intéressés font alors une offre sur un ou plusieurs lots. L'offre doit contenir le prix proposé ainsi qu'un délai d'exploitation et d'enlèvement. En cas de multiplicité d'offres, la vente est conclue avec l'acheteur offrant les meilleures conditions techniques et financières, sous réserve que le prix proposé soit en cohérence avec les prix du marché. Le propriétaire peut faire part de son désaccord sur la négociation par avis motivé.

Un nouvel outil a été mis en place : la plateforme de vente en ligne « VEL » de l'ONF assurant une consultation « en continu » pour les coupes urgentes-déperissantes ainsi que des ventes plus régulières pour les lots de bois sur pieds inadaptés aux enchères. Ainsi, dans plusieurs départements dont l'Ain, concentrant une part importante des volumes déperissants régionaux, des consultations ont été mis en place pour vendre des produits scolytés. Participant de la multiplication des canaux de commercialisation et de l'évolution des modes de vente, ce dispositif semble porter ses fruits au fur et à mesure qu'il gagne en visibilité chez les acquéreurs. Rendez vous sur la plateforme pour vous tenir au courant des prochaines ventes ; <https://ventesdebois.onf.fr/vel> > vel)

Bois énergie | Lancement des conférences animées sur la forêt et le bois.

Les acteurs de la forêt et du bois subissent de plus en plus de **méfiance et un manque de confiance de la part de la société**. La volonté d'une forêt « naturelle » ou l'homme n'intervient plus est de plus en plus forte. Il semble que le **lien entre l'utilisation de cette ressource et les produits qui en découlent** ; énergie, papier, charpente, caisses, palettes, menuiserie, tonneaux etc... est de plus en plus flou. Il apparaît très clairement un **décalage entre une vision très simpliste et idyllique de ce qu'est la forêt et la filière bois et la réalité de ce monde**. Les images de forêts tropicales ou équatoriales complètement dévastées viennent rajouter une forme d'amalgame avec nos forêts françaises tempérées. Les connaissances sur les milieux forestiers sont de plus en plus importantes et les besoins multifonctionnels de la forêt et du bois liés à la transition écologiques et énergétiques sont de plus en plus conséquents. Il est donc temps de **recréer du lien entre la société et la forêt**. Les communes forestières ont créé **un outil innovant d'éducation populaire autour de la forêt et du bois**.

Il s'agit de proposer au grand public une **conférence animée sur le monde de la forêt et du bois** d'aujourd'hui et de demain. La conférence se compose de 3 à 4 intervenants techniques (scientifiques, spécialistes, professionnels), d'un élu puis d'un ensemble d'artistes (acteurs, metteur en scène, circassien, dessinateur en direct).



Photo : © Cofor AURA

À l'amont, le metteur en scène vient aider les intervenants à théâtraliser et mettre en spectacle la conférence.

Puis pendant la conférence, les artistes viennent ponctuer les discours avec des « accidents » permettant de **marquer les esprits grâce au rire, à l'émotion, à la beauté et surtout provoquer le doute**.

L'objectif de la conférence animée est d'offrir l'expérience du doute au grand public. La plupart des gens ont une image de ce qu'est la forêt et la filière bois et de ce qu'elles doivent être, alors qu'ils leur manquent beaucoup d'information pour se faire une synthèse fiable des enjeux. Faire douter le public, c'est proposer une remise en cause et le mettre à la place de l'élu qui doit prendre en compte tous les enjeux de la forêt, et placer la forêt au cœur du changement climatique et de la transition écologique et énergétique. Ces conférences animées se veulent interactives, et laisseront une certaine place au débat. Le débat s'il est bien mené et animé fait partie de l'exercice du doute.

La première conférence animée « Forêt savoir ! En tout cas, forêt en parle... » a eu lieu à Annecy le vendredi 17 septembre, veille des journées européennes du Patrimoine. <http://communesforestieres-aura.org/index.php?NoIDA=947>

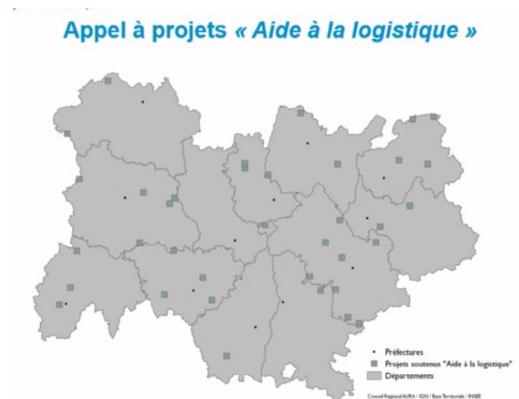
Deux autres conférences, « Conseils au coin du feu pour consommer mieux ! » plus axées sur le bois énergie auront lieu :

- [Le 2 octobre à Ballaison – Fête du bois et de la forêt – 16h](#) :
- [Le 22 octobre à Cluses – Atelier – 19h](#)

Bois énergie | Appel à projets « aide à la logistique »

L'appel à projet « logistique » lancé en 2018 devrait continuer jusqu'en 2022. Depuis 2018, la région a aidé 38 projets pour un montant de 1 744 451€. Les projets retenus concernent pour 65%, des projets bois énergie (plaquette, granulé, bûche), pour 26%, des projets de développement de l'amont forestier et le reste correspond à de l'arrosage. La carte ci-dessous présente la localisation de tous ces projets. La session de mai 2021 a vu 5 projets financés, il s'agit de la réalisation de deux hangars de stockage de grume, une plateforme de stockage de bois énergie, une plateforme de stockage de bois bûche et d'une plateforme logistique.

21 projets ont été présentés à la session de septembre 2021. Il y a de fortes chances que l'appel à projet continu au moins jusqu'en 2022.



Bois construction | Lancement du réseau des élus référents

Depuis début 2020, l'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes a choisi de s'appuyer sur des réseaux d'élus issus des Associations départementales. Les thématiques de chacun de ces réseaux les sujets de la filière forêt- bois avec les enjeux les plus importants.

Début 2021, le réseau Bois construction s'est donc constitué avec des élus de chaque association départementale. Les enjeux sont importants, notamment avec les évolutions de la réglementation thermique et l'intérêt grandissant pour le bois local.

Le réseau des élus référents foncier est aminé par son président Alain Féougier, qui suit la thématique du bois construction et des certifications depuis plusieurs années et par la référente régionale bois construction de l'équipe des Communes forestières en Auvergne-Rhône-Alpes.

La première réunion du réseau a eu lieu le 15 Avril 2021, par visioconférence. Elle a permis à chacun de se présenter, d'exprimer ses attentes pour ce réseau et d'explicitier les spécificités/engagements de leur territoire vis-à-vis du bois construction. Cette réunion a eu également pour but de définir les rôles précis du réseau et des référents.

Nous avons fait un point sur les différentes actions menées par les Communes forestières sur cette thématique. Nous avons abordé les points particuliers des certifications de bois local : Bois des Alpes et Bois des Territoires du Massif Central, et de l'outil d'analyse de retombées territoriales : ART. L'objectif global est de faciliter les échanges entre les adhérents et les Conseils d'administration des Communes forestières aux différentes échelles (département, région, national), de faire remonter les problématiques des territoires et de pouvoir y répondre en construisant ou en faisant évoluer des outils adaptés, en proposant des formations ciblées sur les points clés.

Le réseau Bois construction se réunira environ 1 fois par trimestre, avec si les conditions sanitaires le permettent, une alternance de réunion en visioconférence et réunion en présentiel avec visite de bâtiments en bois local ou visite d'entreprises.

La prochaine réunion devrait avoir lieu en Automne 2021 avec un focus sur la réglementation RE2020.

Montagne | Rétrospective et bilan du projet européen REDIAFOR : multifonctionnalité et conflits en forêt

Lancé en septembre 2019 le projet REDIAFOR -pour Multifunctional forest in the Alps REinforcing DIALOGue, est arrivé à son terme. Retour sur les objectifs et la dynamique du projet, ses résultats et les perspectives futures.

Rappelons tout d'abord que ce projet est né d'une initiative originale. En effet, les groupes de travail de la SUERA sur l'économie, la biodiversité, les risques naturels, l'énergie etc ont identifié comme sujet transversal la multifonctionnalité des forêts alpines. Après l'émergence des grands sujets sociétaux comme l'alimentation de proximité, la disponibilité de la ressource en eau, c'est celle de la ressource en bois, de la gestion des forêts, de leur rôle social grandissant qui est apparu comme enjeux stratégique partagé et à explorer par un projet de coopération.

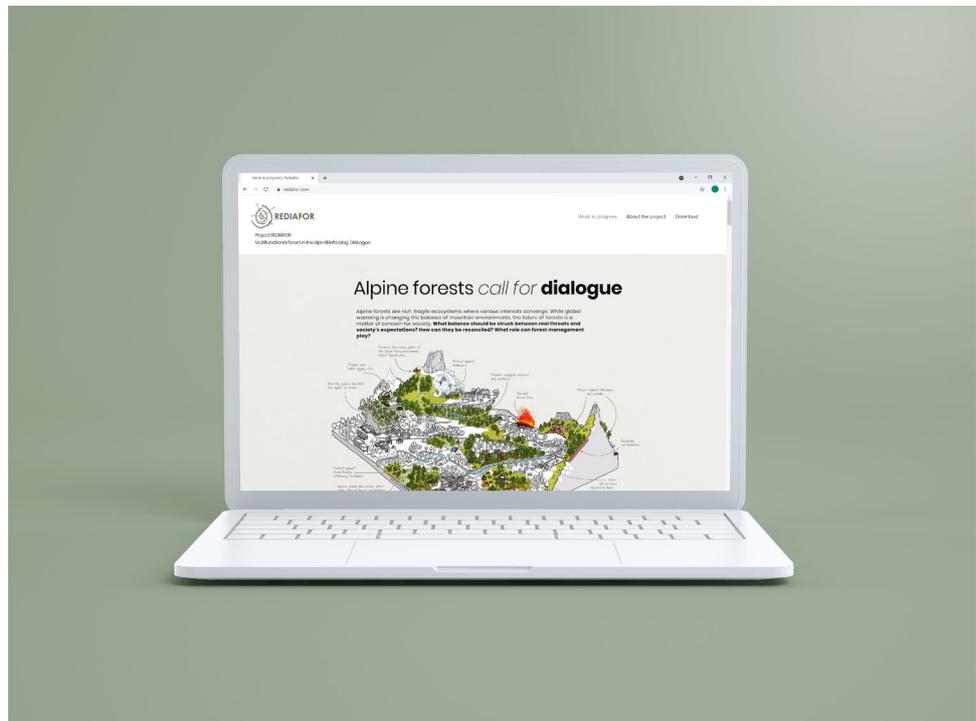
Pour prévenir et gérer les situations de conflits les partenaires du projet ont d'abord cherché à identifier et analyser les problèmes de conflits d'intérêts et de risques liés à l'utilisation multifonctionnelle de nos forêts . Avec

plus de 300 réponses cela a permis d'identifier les catégories d'acteurs concernés (de mesurer le poids de nouveaux acteurs (associatifs, ONG)). Ce travail a aussi fait ressortir les «intérêts/attentes» jugés comme les plus importants, à savoir l'adaptation au changement climatique, les catastrophes naturelles, la fonction de protection, la chasse, la fonction récréative, celle économique, la conservation de la biodiversité, etc parmi eux certains intérêts ressortent comme étant plus sujets aux conflits (retour des grands carnivores, protection de la nature, chasse, recreation) tandis que d'autres sont influencés par un manque de volonté politique (réponse au changement climatique).

Ensuite, les partenaires ont cherché à générer du dialogue entre acteurs. Aussi bien au niveau européen entre divers experts gestionnaires, propriétaires, chercheurs etc pour partager une vision commune de la situation, des priorités, des façons d'aborder les conflits etc puis au niveau régional pour renforcer les compétences des acteurs et des parties prenantes. Ainsi, en Isère sur le territoire du Voironnais une formation à la "facilitation stratégique" aussi appelée "démarche patrimoniale" à été expérimentée. Techniciens et élus ont ainsi pu se familiariser avec cette méthode qui s'appuie sur l'écoute, le dialogue et peut faire émerger un champ d'action et de gouvernance partagée.

Enfin, le dernier axe du projet est de promouvoir cette multifonctionnalité des forêts alpines et leur gestion durable, de sensibiliser aux impacts du changement climatique au travers d'un kit de communication réalisé par les COFOR AURA (poster REDIAFOR et fiches thématiques) pour favoriser le dialogue.

En savoir + : www.rediafor.com



Montagne | Intervention officielle des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes au Sommet Mondial de la Biodiversité

le 7 septembre dernier les communes forestières ont présenté officiellement à l'UICN, la contribution opérationnelle de l'équipe française de la SUERA : « Forêts multifonctionnelles : des solutions basées sur la nature comme outils pour une résilience holistique des territoires alpins ».

Par le biais des missions menées sur les forêts de montagnes et sur les politiques sur le massif alpin, notamment au plan européen (SUERA), les Cofor AURA sont intervenues au nom de la présidence française. L'objectif était de porter à connaissance cette initiative européenne originale qui vise à renforcer la prise en compte des forêts alpines et de leur multifonctionnalité. En attendant de retrouver la version finale officielle qui sera publiée prochainement, après validation par le conseil exécutif de la SUERA, voici un aperçu des principaux messages portés lors de cette intervention, reflétant les propositions de la contribution



1. L'Etat des Lieux dressé :

Photo : © Eusalp

Les forêts de la zone EUSALP sont essentielles au développement de la région en tant que sources de nombreux services marchands et non marchands. Le changement climatique menace la pérennité des services écosystémiques. Certes, protéger et conserver ces milieux sont des solutions mais elles ne doivent pas constituer une vision dogmatique. Une sylviculture durable et dynamique des forêts de montagne associée à une meilleure valorisation économique des ressources (ex construire en bois local) est une pierre angulaire pour l'atténuation des effets du changement climatique : cela permet par exemple la régulation du bilan hydrique ou le stockage du CO₂ dans le bois ou les sols forestiers

Les forêts, avec leur forte multifonctionnalité, ont le potentiel d'intégrer efficacement les objectifs de récupération des impacts de la pandémie Covid-19, de conservation de la biodiversité et de neutralité climatique.

2. Les conditions cadres jugées nécessaires pour améliorer la situation (gouvernance, moyens juridiques, financiers)

- Mieux articuler les différentes stratégies de l'UE afin d'intégrer durablement l'environnement dans ses différentes politiques et d'amorcer une transition écologique des modèles de développement.
- Mettre en œuvre des solutions basées sur la nature offertes par la multifonctionnalité des forêts alpines pour augmenter la résilience des territoires EUSALP : le bois remplace la matière première, la gestion forestière protège le sol, préserve la biodiversité, les infrastructures humaines, etc.)
- Renforcer l'action de gouvernance pour des stratégies de gestion intégrée plus territoriales sur les Solutions Forestières Basées sur la Nature. Plus de gouvernance transrégionale, interthématique et à plusieurs niveaux (comme celle sur les risques naturels GIRN-SDA).
- Renforcer le dialogue et la coopération entre les secteurs de la jeunesse et de la foresterie :
- Intégrer les résultats les plus probants des projets de coopération dans les politiques publiques
- Partager un inventaire et un diagnostic de nos forêts alpines européennes

3. Les changements nécessaires à engager

- Responsabiliser d'avantage les propriétaires forestiers pour gérer les forêts de manière durable et de les garder résilientes, c'est cruciales pour protéger la biodiversité et fournir des services écosystémiques aux personnes, à la nature et à l'économie.
- Mener des programmes de sylviculture ambitieux est nécessaire pour adapter la composition et la structure des espèces d'arbres à un climat plus chaud et à des zones altitudinales ascendantes, tout en intégrant les défis de la préservation de la biodiversité alpine.

Public/privé | Clôture du projet METIS

«Les acteurs du consortium ont relevé le challenge d'accroître la plus-value issue des différents rôles de la forêt, par **un travail collaboratif entre acteurs publics et privés à l'échelle de territoires**. Les pôles : *Penser la sylviculture durable de demain, Doter les territoires de documents de mobilisation territoriale public-privé, Innover dans les matériels et les méthodologies de mobilisation et Favoriser les modalités de transport doux* ont été travaillés pour maximiser les services rendus par les piliers économiques, sociaux et environnementaux de la forêt.



Photo : © Cofor AURA

Site : <https://www.metis-cooperation.com/>

- En mutualisant des outils pour améliorer la prise en compte du changement climatique dans les documents de gestion, qui permettent la réalisation de diagnostics et de formuler des propositions de gestion émanant des connaissances actuelles sur les effets du changement climatique, **METIS à permis pour les forestiers d'AURA de disposer d'aides à la décision contextualisées.**
- En projetant des nouvelles techniques d'exploitation et de débardage, de transport qui ont été étudiées et dans ce projet pour accroître la mobilisation de bois par l'augmentation des surfaces en gestion, **METIS donne des ouvertures pour des peuplements jusqu'à aujourd'hui inaccessibles afin qu'ils bénéficient d'une gestion dynamique et durable, qu'ils contribuent mieux au cycle de séquestration du carbone, et soient résilients faces aux aléas.** Et qu'ils alimentent les filières utilisatrices de bois de notre région.
- En se posant la question des difficultés et possibilités de transformation avec des professionnels du sciage, du type de sylviculture et mobilisation à mener dans ces peuplements bien souvent sur capitalisés. (gros bois : 800 000m3 estimés en AURA !), **METIS a permis de partager entre la forêt publique et privée des principes de gestion, études et testes pour la mobilisation et les débouchés de ces peuplements de très gros bois dans l'impasse.**
- METIS à permis de **projeter des solutions d'accès et de mobilisation** pour de nouveaux gisements actuellement délaissés. Ce sont désormais des pistes à déployer qui offriront une réponse au contexte de tension sur les approvisionnements des entreprises qui s'opère en ce moment même. Le marché du bois en pleine évolution permet d'envisager des marges de manœuvres pour aller sur ces gisements avec les solutions initiées dans ce projet METIS.
- En créant les outils pour rendre possible des programmes de mobilisation public-privé à l'échelle de territoires, les acteurs METIS ont ouvert la voix opérationnelle pour planifier des coupes et travaux intégrés dans une démarche globale et cohérente qui permettra de mieux appréhender les enjeux en matière de protection de l'environnement d'un territoire, d'attentes sociétales et de massifier des opérations d'exploitation en agissant de façon concertée et synchronisée.

Le cœur de METIS a réellement été le partenariat forêt publique/privée. Le lien avec avec l'approche territoriale et le rôle d'aménageur du territoire des collectivités a été le fil conducteur pour ne pas être hors sol dans l'application qu'il reste à faire de ces outils qui visent réellement des déploiements concrets, sur le terrain. Le chemin a été long trouveront certains, mais, il a fallu créer les habitudes de travail, la confiance tout simplement. Tous ont reconnus que METIS est un lieu d'échange concret entre les sept partenaires ! Les partenariats solides scellés, les enseignements liés aux travaux collaboratifs, l'innovation collaborative, les aspects numériques dans la filière qui vous ont été illustrés sont l'avenir ... et grâce à METIS, en AURA, nous nous sommes préparés ! Le projet METIS concernait les acteurs de l'amont, les outils doivent maintenant être portés vers les professionnels, les «entreprises de la filière pour créer les ponts indispensables avec ce maillon qui crée amène la valeur ajoutée aux produits, et permet les débouchés. Les nouveaux modes de mobilisation de la ressource et d'organisation des territoires et des acteurs, initiés dans ce projet, impliqueront les professionnels de la récolte et de la transformation pour un déploiement sur l'ensemble de la région.

Metis a permis d'ouvrir des portes de collaborations qui servent les enjeux majeurs du changement climatique, et des attentes de la société : deux sujets complexes, au centre des préoccupations aujourd'hui, sur lesquelles nous prévoyons de déployer les outils rapidement. La collaboration se poursuivra en intégrant toute la chaîne de valeur de notre filière.»

Extrait du discours de clôture

Pédagogie | Inauguration de la première parcelle de forêt pédagogique en AURA



Les élèves de l'école de St Pierre d'Entremont ont inauguré leur Forêt pédagogique le 29 juin dernier. Wilfried Tissot, maire de la commune, leur a remis la parcelle de la Coche, dont ils seront responsables plusieurs années et la Charte nationale des Forêts pédagogiques a été signée par l'école, M. le Maire et Alain Meunier, Président des Communes forestières d'Auvergne Rhône-Alpes. Pour initier les enfants aux fondamentaux de la gestion forestière, M. le maire, Vincent Reynaud le technicien territorial de l'ONF, les Communes forestières et les enseignantes leur ont présenté une version illustrée de l'aménagement forestier et ont animé plusieurs ateliers participatifs : observations de caméras sur la faune et la flore, lecture de paysage et histoire du territoire, exercices pratiques de mesures via des outils forestiers... Bientôt, la parcelle de la Coche n'aura (presque) plus de secret pour les enfants de la commune ! L'année scolaire prochaine, les enfants travailleront sur un projet de conception d'un abri à vélos en bois local pour l'école et devront notamment calculer la quantité de bois nécessaire !

Pour en savoir plus sur le programme "Dans 1000 Communes la forêt fait école" porté par la Fédération nationale des Communes forestières, [cliquez ici](#).

Restitution sonore | [Découvrez le premier épisode d'une série dédiée à cette première expérimentation](#)

1. Le discours du président- Alain Meunier
2. Echanges avec le Maire (à venir)
3. Echanges avec le technicien ONF (à venir)

Si vous êtes intéressé.e.s par ce programme, n'hésitez pas à contacter :

- la référente régionale pour ce programme : marianne.delaporte@communesforestieres.org- 06 59 24 69 73
- la chargée de mission au niveau national : clara.guerin@communesforestieres.org- 01 45 67 90 31 / 07 88 56 23 61

Prochaine inauguration : lundi 11 octobre à Laveissière (15)

Formation des collectivités | La certification qualité

L'Union Régionale Auvergne Rhône Alpes est actuellement entrée dans une démarche de certification de ses formations. En effet, afin de pouvoir continuer à recevoir des subventions publiques pour ses formations, les organismes formateurs (comme les communes forestières) devront obtenir la certification qualité avant le 1er Janvier 2022.

Cette certification se base sur un référentiel fourni par l'Etat (référentiel QUALIOP1) et possède de nombreux indicateurs à respecter à travers plusieurs critères comme l'identification des objectifs ou l'adaptation des moyens pédagogiques par exemple. Sur les 32 indicateurs présents dans le référentiel, les communes forestières doivent en respecter 22, étant donné qu'elles font exclusivement de la formation aux élus.

Tous ces critères seront évalués par un organisme certificateur lors d'un audit en fin d'année 2021, et il est de la responsabilité des communes forestières de montrer les preuves et les actions mises en place pour respecter ce référentiel. Cette certification permettra de poursuivre nos demandes de subventions publiques et donc de maintenir notre politique de formation gratuite envers les élus.

Si tous les critères sont respectés, les communes forestières d'Auvergne Rhône Alpes seront donc certifiées organisme de formation de qualité pour une durée de 3 ans, avec un audit de surveillance au bout d'un an et demi.

Photo : © Cofor AURA





Rappel



PLAN DE RELANCE



Nous rappelons aux communes concernées par des enjeux de reconstitution et renouvellement des peuplements forestiers sinistrés par les scolytes ou impactées par le Changement Climatique, que **le Plan de Relance de l'Etat permet un accompagnement financier**. Les délais pour mobiliser ces financements sont très contrains dans le temps ! Les communes qui souhaitent bénéficier de ce dispositif qui permet **entre 60 et 80% d'aides** doivent se manifester sans délais afin d'enclencher le dépôt du dossier de demande de subvention au plus vite cet automne. Pour des informations sur les critères, les travaux de reconstitution éligibles, les taux, les modèles de délibération, **contactez votre association de communes forestières ou votre Technicien Forestier Territorial.**

En savoir + : <http://communesforestieres-aura.org/puy-dome.php?NoIDA=903>

Actualités départementales



Équilibre forêt-gibier dans l'Ain

Tandis qu'un effort considérable est demandé pour reconstituer les peuplements forestiers de notre département, la question de l'équilibre forêt-gibier revient au centre des préoccupations des élus.

[Lire la suite](#)



Mise en place d'un réseau de places de stockage

Zoom sur le travail de développement du réseau départemental de places de stockage. [Lire la suite](#)

Accompagnement gratuit pour la réalisation de vos états des lieux avant les chantiers forestiers

Les cofor 74 souhaitent mettre en avant la réalisation d'états des lieux systématiques dès lors qu'un chantier forestier est déclaré en Mairie. [Lire la suite](#)

Le CSMB Soutient la réhabilitation des espaces forestiers sinistrés : Aide pour la préparation des sols suite à sinistre.

Le Conseil Savoie Mont-Blanc lance un nouvel Appel à Projet 2021 « Accompagner l'adaptation des massifs forestiers de haute montagne au changement climatique par le soutien à la réhabilitation des espaces forestiers sinistrés » [Lire la suite](#)



Mise en place d'un mode opératoire pour les états des lieux de voirie en Belledonne

Sortie des bois, passage des engins forestiers sur la desserte communale, partage des chemins... Voilà des sujets qui peuvent être à l'origine d'un certain nombre de tensions dans nos territoires ruraux et forestiers. Sur le massif de Belledonne, cette problématique est particulièrement présente, c'est pourquoi un travail a été enclenché par l'Espace Belledonne. Explications. [Lire la suite](#)



Mise en place d'un mode opératoire pour les états des lieux de voirie en Belledonne

Sortie des bois, passage des engins forestiers sur la desserte communale, partage des chemins... Voilà des sujets qui peuvent être à l'origine d'un certain nombre de tensions dans nos territoires ruraux et forestiers. Sur le massif de Belledonne, cette problématique est particulièrement présente, c'est pourquoi un travail a été enclenché par l'Espace Belledonne. Explications. [Lire la suite](#)

Ventes publiques de printemps 2021, du jamais vu !

Cet article propose l'analyse conjointe de l'ONF et des Communes forestières concernant les résultats des ventes publiques exceptionnelles de printemps 2021 qui se sont tenues le 10 juin, de façon dématérialisée. [Lire la suite](#)



Présentation du nouveau chargé de missions

Florian MALISZEWSKI vient remplacer Dorian CABLAT au sein de l'association Communes Forestières de la Drôme. Il poursuivra les actions menées par celui-ci auprès des différents partenaires et élus locaux. [Lire la suite](#)

Bilan des ventes de bois printemps

Le 12 mai 2021 a eu lieu les ventes en ligne de bois ONF de printemps. L'Office national des forêts (ONF) est chargé de vendre les bois issus des forêts pour lesquelles il assure la gestion, dont les forêts communales. [Lire la suite](#)



Vente ONF de printemps 2021

Le 12 mai 2021 se sont tenues les ventes de bois bi-départementales de la Drôme et de l'Ardèche, organisées par l'Office national des forêts (ONF). [Lire la suite](#)



Élection de Michel Clemensat à la présidence de l'association des communes forestières du Massif Central

Les Communes forestières sont impliquées à l'échelle du Massif central, où les enjeux forestiers du territoire sont portés par les élus au sein du groupe bois du comité de massif. Lors du renouvellement des élus qui compose le bureau, Michel CLEMENSAT a été élu président de l'Association. [Lire la suite](#)

Rencontre avec le Sénateur Stéphane Sautarel

Invité par M. Louis CHAMBON, Vice-président de l'Association, le sénateur M. Stéphane Sautarel est venu au Falgoux pour discuter pendant une matinée des enjeux de la filière forêt-bois et les préoccupations des communes sur la gestion de leurs forêts.

[Lire la suite](#)

AG 2021 – bilan annuel et débats sur les arbitrages de l'état sur le prochain cop

Lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association du Cantal pour l'année 2021, les élus présents ont eu l'occasion d'inaugurer les premiers débats et affirmer leurs revendications autour des arbitrages récents de l'Etat sur le futur Contrat d'Objectifs et de Performance.

[Lire la suite](#)



Enjeux forestiers sur Clermont Auvergne Métropole

A la demande des élus de Clermont Auvergne Métropole, l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme a présenté un diagnostic forestier territorial aux élus et salariés de la Métropole et de ses communes membres. [Lire la suite](#)

Embellie sur les ventes de bois 2021

En complément d'autres modes de vente tels que les contrats d'approvisionnement et la vente de lots présentés sur un catalogue continu en ligne, l'ONF a organisé deux ventes publiques de bois concernant les forêts publiques du Puy-de-Dôme.

[Lire la suite](#)

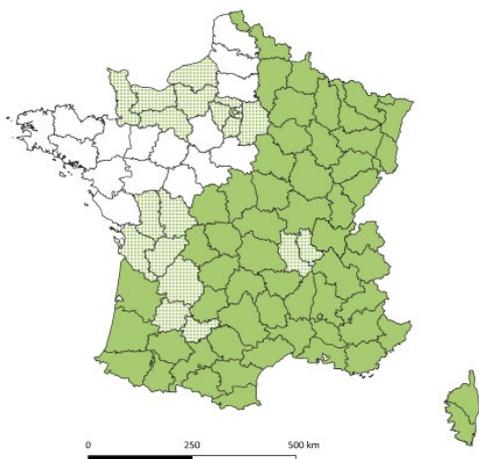
Formations modes opératoires voirie forestière

Dans le cadre des Modes opératoires voirie forestière, les élus référents choisis par les communes sont en contact direct avec les responsables des chantiers forestiers d'exploitation et de débardage. Se former pour limiter les problèmes potentiels... [Lire la suite](#)



Jun 2021 | Inauguration de la première parcelle de forêt pédagogique d'Auvergne-Rhône-Alpes à Saint-Pierre-d'Entremont (73).

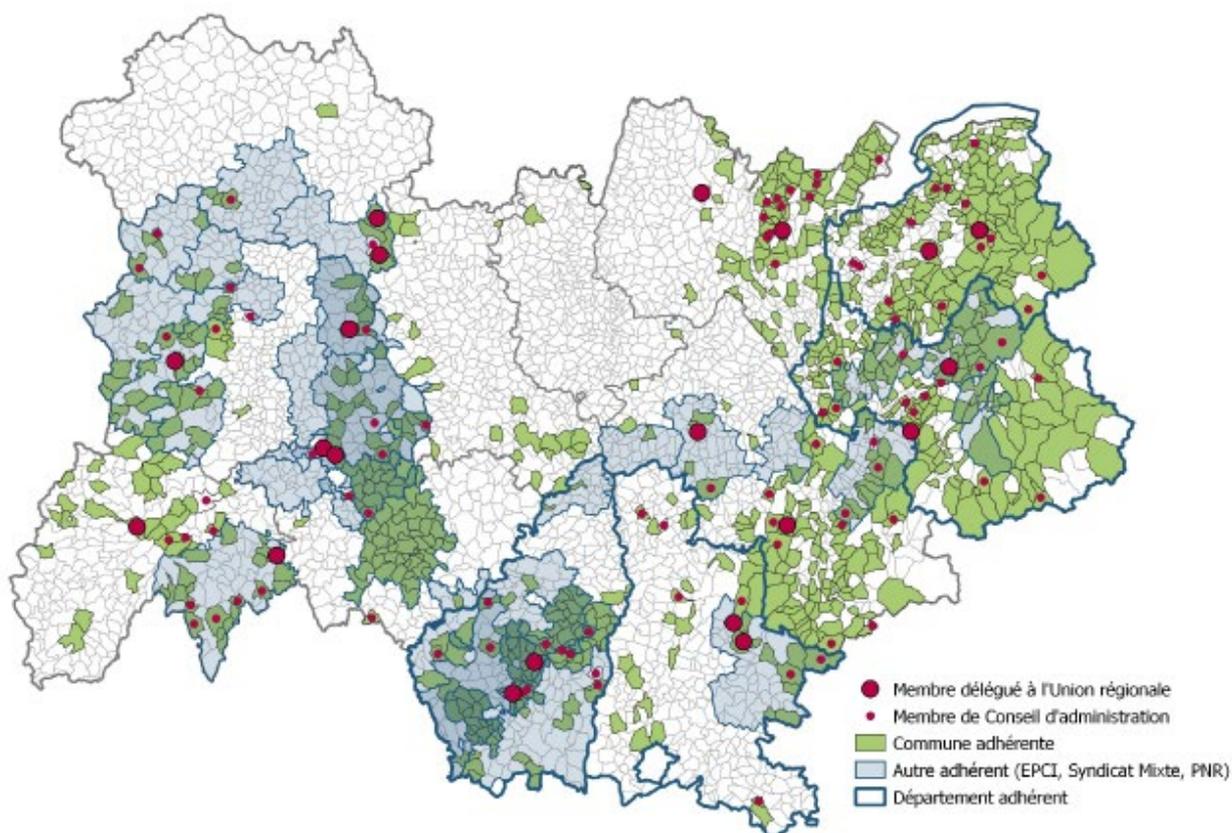
Le réseau



Développement du réseau en 2020 à l'échelle nationale.

Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes comptent :

- 974 adhérents
- Plus de 430 élus ont participé aux Assemblées générales départementales à l'automne 2020
- 112 administrateurs maillent le territoire régional
- 10 Présidents départementaux ont été élus pour la nouvelle mandature de 6 ans
- 20 élus siègent à l'Union régionale et 10 sont membres du Conseil d'administration



En 2020, en Auvergne-Rhône-Alpes

plus de
38

FORMATIONS

plus de
607

ÉLUS
FORMÉS

plus de
82

TECHNICIENS
ET AGENTS DE
COLLECTIVITÉS

Les publications de la Fédération



Documents [disponibles en ligne](#) et aussi dans vos boîtes mails.

À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement [au site de la Fédération](#).

Téléchargez l'application « Guide de l'élu forestier »



[Continuons la mobilisation contre le COP Etat-ONF](#)

En juin dernier, nous avons appris l'annonce inacceptable faite par le gouvernement d'augmenter la contribution des 14.000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025 et de supprimer près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

[Contrat État-ONF : la honte et la trahison](#)

A 15 voix pour et 15 contre, l'État reste sourd au vote d'opposition de toutes les parties prenantes: collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées, présentes au conseil d'administration de l'Office National des Forêts (ONF) le 2 juillet 2021. Le Président Dominique Jarlier va réunir rapidement l'exécutif de la Fédération nationale des Communes forestières pour décider des mesures à mettre en oeuvre.

[Contre la fuite des grumes de chênes, le label UE](#)

La Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) a récemment participé à plusieurs réunions interprofessionnelles sur la crise d'approvisionnement du chêne, en présence du ministre de l'Agriculture, l'occasion de rappeler sa position en faveur du label UE qu'elle a contribué à construire. Il y a 5 ans, avec l'appui de l'Etat et de la Fédération Nationale du Bois (FNB), la FNCOFOR a soutenu le label chêne Union Européenne.

[Avec A.R.T. , vous pouvez évaluer les retombées territoriales de votre projet bois. Faites le test!](#)

Les Communes forestières mettent en ligne un tout nouvel outil dénommé A.R.T. (Analyse des Retombées Territoriales). Il permet de mesurer l'impact des investissements d'une collectivité sur son territoire pour un projet de construction, réhabilitation et aménagement en bois. Plus le bois est local et mis en oeuvre par des entreprises de proximité, plus le retour sur le territoire est élevé.

[Plan de relance : les Communes forestières maintiennent les interventions sur la règle de minimis](#)

Dans le Plan de relance, l'Etat dédie 150 M€ pour aider les propriétaires forestiers à renouveler leurs forêts et garantir la résilience des écosystèmes forestiers, dans le contexte du changement climatique. L'objectif est d'améliorer, adapter ou reconstituer 45 000 ha de forêts avec environ 50 millions d'arbres.

